LA CLOTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

» Je n'oublie pas que nous avons eu besoin aussi des industries. Toutes ces activités sont utiles et si les ouvriers en chômage sont de nouveaux occupés, il y aura accroissement du pouvoir d'achat et l'agriculture en bénéficiera. Je suis sûr que, dans un même mouvement vous adhérerez à un projet d'intérêt national.

» Oui, c'est un vote de confiance que j'attends encore de vous. Je suis venu ici uniquement pour servir mon pays et je n'attends rien que le témoignage de ma conscience. Je m'adresse à votre cœur : vous me comprendrez. Votre contrôle d'ailleurs pourra s'exercer, mais, aujourd'hui, il faut prendre les mesures qui vous sont proposées pour ne pas décourager les espoirs.

» Je sais que vous n'avez pas été mis à même de les examiner comme je l'aurais voulu (très bien), mais je sais aussi que vous comprendrez la nécessité que j'invoque et que vous m'écouterez ». (Vifs applaudissements).

La discussion générale est close.

Questionné par M. CHASSAING, le ministre des finances déclare que le projet atténuera les difficultés du régime des annuités pour les communes.

Le vote du projet

L'Art. 1er est adopté. L'art. 2 est également adopté, après interventions de MM. J. FAURE et GAUTHEROT.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité de 265 votants.

Le garde des sceaux donne lecture du décret déclarant close la session ordinaire de 1934.

La séance est levée à 17 h. 50.

LA CLOTURE DE LA SESSION A LA CHAMBRE

La séance de la Chambre est ouverte à 16 heures, sous la présidence de M. Fernand BOUISSON.

Un assez grand nombre de députés s'empressent de venir assister à la dernière séance de la session.

MM. DOUMERGUE et MARQUET sont au banc du gouvernement.

M. DELCOURT, parlant sur le procès-verbal, regrette que son interpellation visant les incidents de Valenciennes, le 30 juin, ne puisse être discutée.

Divers projets sont adoptés sans débat.

Le président du Conseil lit le décret de clôture de la session ordinaire de 1934.

Le procès-verbal est adopté sans observation.

La séance est ensuite levée, elle n'a pas duré 5 minutes.

LES OBSÈQUES DE Mme CURIE ont eu lieu hier à Paris

Comme la défunte l'avait désiré, l'inhumation de Mme Curie s'est faite ce matin sans pompe, sans aucune cérémonie, sans aucun caractère officiel.

C'est au cimetière de Sceaux, à une demi-heure de Paris, qu'elle a voulu être enterrée. La tombe est adossée au mur, sous une allée de marronniers ; elle est formée d'une pierre droite où on lit les noms de : « Mme Curie Claire Depouilly, 1832-1897 », de « Pierre Curie 1859-1906 et d'Eugène Curie 1827-1910 ». Des roses rouges, de toutes petites roses, grimpent le long de la pierre, qu'elles encadrent, la fosse a été ouverte et la dalle qui la recouvre habituellement a été posée à côté ; c'est un large bloc creusé, empli de terre où poussent des fougères.

A 11 heures, une voiture arrive. On en sort des fleurs en abondance, des couronnes, des gerbes, de simples bouquets. Voici une couronne du ministre de l'Education nationale, une autre du chef de l'Etat polonais, une autre encore de l'ambassadeur de Pologne, en voici qui sont offertes en hommage par la Ville de Sceaux, par des sociétés savantes, la la Société royale de Londres, par exemple, ou l'Institut du radium de Vienne, plusieurs portent des inscriptions en polonais.

Dans l'allée, tous les collaborateurs de Mme Curie, tous, jusqu'aux garçons de laboratoire, sont présents. Quelques minutes avant 11 h. 30, arrive le corps qu'accompagnent les deux filles de la défunte : Mme Juliot Curie et Mlle Ève Curie ; les membres de sa famille ; M. Emile Borel, président de l'Académie des Sciences ; le professeur Regaud, ex-directeur de l'Institut Pierre Curie, et quelques intimes.

Il ne faut pas moins de sept hommes pour porter difficilement la lourde bière d'acajou à poignées et à vis d'argent à la tête de laquelle une plaque porte le nom de Mme Curie. Elle est placée sur la tombe.

Après la famille, les personnes présentes défilent une à une, déposant au passage une rose ; puis on va saluer les parents. A midi, tout est terminé.

Le cimetière se vide. Seuls demeurent, avec le fossoyeur, les employés des pompes funèbres.

TROIS ESPIONS opéraient pour le compte de Roechling

Ils ont été arrêtés par la police spéciale de Metz

La police spéciale de Metz a arrêté, au cours de la nuit du 3 au 4 juillet, en gare d'Hargarten, dans l'arrondissement de Boulay, trois espions. Il s'agit d'un Français, demeurant à Metz, du nom de Otto Baltes qui, au moment de l'occupation de la Rhénanie par nos troupes, avait été fonctionnaire de l'administration civile. Cet individu s'était rendu suspect ces derniers temps par ses fréquents voyages au delà de la frontière, par ses curiosités extraordinaires en ce qui concerne la défense nationale et par ses dépenses exagérées.

La police le suivait depuis quelque temps. Elle apprit ainsi, au bon moment, qu'il devait rencontrer dans la nuit du 4 juillet deux Sarrois employés du grand industriel allemand, si tristement connu depuis la guerre, Hermann Roechling, maître de forges, et qui, on s'en souvient, fut condamné par le conseil de guerre français pour avoir systématiquement détruit les usines du Nord de la France pendant la guerre.

Les individus que Baltes avait rencontrés à Hargarten sont les nommés Jean Rathke, chef de la sûreté des usines de Roechling à Voelklingen, et le nommé Alois Frischmann, lui aussi fonctionnaire de la police privée de Herman Roechling.

Ces deux individus font partie d'un service de renseignements travaillant en France pour le compte de l'Allemagne, par l'intermédiaire d'un secrétariat général de Hermann Roechling. Ces services s'intéressaient en France, non pas seulement aux réfugiés politiques allemands, mais aussi et surtout aux questions de la défense nationale.

Amenés au Parquet de Metz dans la journée de mercredi, les trois espions ont été inculpés et écroués.

LES ÉVÉNEMENTS D'ALLEMAGNE

VON PAPEN QUESTIONNE HITLER

Le vice-chancelier veut savoir les causes de l'exécution de ses collaborateurs

On croit savoir que le vice-chancelier von Papen a demandé des explications au chancelier Hitler au sujet de l'action dont certains de ses collaborateurs immédiats ont été les victimes.

Le vice-chancelier aurait, dit-on, demandé des preuves à l'appui de l'accusation de haute trahison formulée contre eux.

Une nouvelle victime ?

Le bruit court que l'ancien ministre du Reich, Traviranus, figurerait parmi les victimes de la répression du 30 juin.

C'est le nouveau chef des S. S. qui aurait abattu Roehm

On mande de Berlin que la promotion de M. Sepp Diétrich, chef du groupe, est des S. S., au grade de chef supérieur des S. S. est motivée par les mérites que M. Diétrich s'est acquis au cours de la répression du complot du capitaine Roehm.

M. Diétrich accompagnait le führer, à Munich et c'est lui, d'après la version officielle, qui procéda personnellement à l'arrestation du capitaine Roehm et du chef de groupe des S. A. Heines, dans la villa de Wiesée.

D'après une autre version colportée par des milieux de S. A., M. Diétrich pénétra dans la chambre du capitaine Roehm et comme celui-ci ayant compris le danger faisait mine de se défendre, M. Diétrich l'abattit aussitôt. Il en serait de même pour Heines.

Cette version qui contredit sur plusieurs points les communiqués officiels, est rapportée à titre documentaire. Elle démontre que les communiqués officiels n'arrêtent pas les bruits, même lorsque ceux-ci les contredisent formellement.

Manifestation loyaliste

Toutes les feuilles allemandes de ce matin rendent compte d'une série de manifestations qui se sont déroulées hier à Flenburg à l'occasion du congrès que tiennent actuellement dans cette ville les fonctionnaires du parti national-socialiste.

Le représentant du führer y a pris la parole pour souligner que les S. A. n'étaient nullement coupables de la mutinerie de leurs chefs, qu'ils n'avaient rien à voir avec les conspirateurs du 30 juin et qu'après, comme avant, ils continueraient à jouer le même rôle et à jouir du même prestige dans l'Etat.

« La mort bien méritée d'une douzaine de meneurs et le dévouement des S. A. et des chefs des organisations politiques, a-t-il déclaré, ont évité à l'Allemagne un bain de sang, l'épuration entreprise au sein du haut commandement des S. A. ne rejaillit en aucune manière sur les milices, et le parti punira avec la dernière sévérité toute offense à l'égard des S. A. ».

M. Hess a adressé, d'autre part, au nom du congrès, deux télégrammes de remerciements et de félicitations à M. Himmler, chef des S. S. et au nouveau chef des S. A., M. Lutze.

GRÈVE SANGLANTE A SAN-FRANCISCO

Trois dockers tués et 60 blessés

D'après les dernières nouvelles, au cours des rencontres qui ont eu lieu entre la police et les grévistes durant la journée du 6 juillet, il y a eu trois tués et soixante personnes plus ou moins grièvement blessées ou atteintes par les gaz dont la police a fait largement usage pour disperser ou repousser les grévistes qui tentaient de se rendre sur les quais afin d'empêcher les non-grévistes de charger les camions. Les grévistes étaient au nombre de cinq cents. Devant la gravité de la situation le gouvernement de la Californie a donné l'ordre à la garde nationale d'occuper les quais et de se tenir prête à seconder la police. La garde nationale est munie de gaz vomitifs qui mettent les personnes atteintes hors de combat pendant deux jours. Le gouvernement a lancé un appel invitant la population à ne pas fréquenter les quais et l'informant qu'il maintiendrait l'ordre à n'importe quel prix.

Un bilan sanglant

Depuis le 9 mai, date à laquelle a commencé la grève des dockers, six personnes ont trouvé la mort au cours des bagarres qui ont eu lieu entre la police et les grévistes. Les effectifs de la garde nationale réunis sur les lieux se montent à deux mille hommes.

LA COUPE BIBESCO

Un avion français a tenté le parcours Paris-Bucarest

L'équipage français commandant François, lieutenant Genin a quitté Le Bourget vendredi matin, à 8 h. 27' 34", pour Bucarest, en vue de tenter de s'attribuer la coupe internationale Bibesco, sur le parcours Paris-Bucarest sans escale, avec survol obligatoire de Milan et contrôle par message lesté.

L'avion monoplan de l'équipage, qui emporte 2.200 litres d'essence dans son réservoir, a un rayon d'action de deux mille cinq cents kilomètres à une vitesse moyenne de 305 kilomètres à l'heure.

Le record de la coupe Bibesco sur le parcours Bucarest-Paris appartient à l'équipage colonial Bouscat, commandant Tavera, depuis 1932, avec une moyenne horaire de 232 kilomètres.

En 1933, l'équipage François-Genin avait fait un essai infructueux sur le parcours Paris-Bucarest.

Les aviateurs français ont établi le record et gagné la Coupe

Le commandant François et le lieutenant Gérin ont atterri à l'aérodrome de Baneansa à 1 h. 53' 51" (heure roumaine). Ils ont ainsi battu le record en parcourant la distance Paris-Bucarest en 6 heures, en volant à une vitesse moyenne horaire de 315 kilomètres. L'équipage français a ainsi gagné la coupe internationale offerte pour ce record.

LA LIAISON AÉRIENNE FRANCE-MADAGASCAR

D'après un télégramme de Tananarive, les deux avions trimoteurs mis par le général Denain, ministre de l'Air, à la disposition de M. Cayla, gouverneur général de Madagascar, pour assurer les transports postaux entre Tananarive et Broken-Hill et pilotés respectivement par Lefèvre et Assolant, sont sur le point d'arriver dans la grande île.

Assolant poursuit directement son voyage sur Tananarive par Dermes-Salam, et Lefèvre vient de s'arrêter à Broken-Hill pour préparer le premier courrier.

La voie ainsi ouverte va désormais permettre la liaison France-Madagascar en dix jours.

Le Conseil National de la Confédération des Anciens Combattants se réunit aujourd'hui

Aucune manifestation extérieure n'aura lieu demain

Comme on le sait, la Confédération nationale des anciens combattants se réunira en conseil national extraordinaire les 7 et 8 juillet, à Paris.

La Confédération nationale des anciens combattants tient, à propos de cette réunion, à se dégager très nettement, vis-à-vis de l'opinion publique, de toute confusion avec certains groupements n'appartenant pas à ses organisations, qui auraient l'intention de se livrer le 8 juillet à des manifestations extérieures auxquelles elle entend rester complètement étrangère.

Les représentants des 3.500.000 anciens combattants et victimes de la guerre, groupés dans la Confédération nationale, délibéreront dans l'ordre, le calme et la dignité en dehors et au-dessus de toute préoccupation politique, avec le seul et constant souci de l'intérêt général du pays.

LES A. C. FONT CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

Cent vingt et un délégués de la Fédération des amicales régimentaires et d'anciens combattants, représentant cent vingt-cinq mille membres, se sont réunis jeudi soir, à Paris, afin de prendre les « consignes » pour les journées des 7 et 8 juillet.

L'assemblée a adopté un ordre du jour dans lequel elle maintient l'ordre du jour du 12 juin 1934, qui faisait confiance au gouvernement.

Elle a décidé, en outre, que ses délégués devront soutenir devant le Conseil national des 7 et 8 juillet le maintien de cette confiance jusqu'au prochain conseil national ordinaire.

A LA COMMISSION STAVISKY

Le député Bonnaure a été interrogé sur ses conversations avec M. Chautemps

La commission a entendu hier matin le député Bonnaure, qui a été interrogé sur divers points demeurés obscurs dans sa déposition antécédente. Le député de Paris ne répond que très évasivement à toutes les questions qui lui sont posées sur ses conversations avec M. Chautemps en présence de M. Delorme, président du comité radical du 2e arrondissement ; toutefois il a déclaré qu'il voyait très fréquemment le ministre de l'Intérieur et que c'est grâce en partie, à Stavisky que le lancement de « La Volonté » a pu se faire à l'occasion du congrès radical de Toulouse en 1932 et il précise que c'est seulement à son retour de Toulouse qu'il a informé M. Chautemps du concours de Stavisky.

Le président en profite pour lui demander quand il a appris à M. Chautemps qu'Alexandre était Stavisky. Bonnaure répond qu'il ne croit pas avoir appelé l'attention du ministre sur ce point — il prononçait indifféremment le nom d'Alexandre ou de Stavisky — quant au rapport Cousin, il lui a été communiqué de Tours, il ne l'a pas feuilleté et il l'a remis avec les pièces du dossier à Stavisky.

La déposition de M. André Dubois

M. André Dubois est entendu ensuite.

Le président lui demande si le « pamphlétaire » qui lui aurait remis le reçu Rossignol est M. Merle. Le témoin déclare alors que c'est dans la matinée du 6 janvier qu'il a reçu d'un informateur, dans une enveloppe fermée, le reçu Rossignol et les papiers Aymard. M. Dubois ignorait que les papiers qu'on lui remettait avaient été volés, et même l'aurait-il su, il les aurait acceptés parellement, car c'était son devoir, comme délégué du ministre de l'Intérieur, chef de la police, de ne pas laisser échapper des documents qui doivent être entre les mains de la justice. Il rendit compte immédiatement à son ministre de la visite qu'il avait reçue et sans perdre de temps il fit transmettre les papiers au directeur de la Sûreté générale pour qu'ils soient portés au Parquet. Son rôle ne peut être que celui d'un agent de transmission.

Quant à l'informateur qui lui a remis les papiers, il n'était pas le voleur des papiers et il n'a donné ceux-ci qu'à la condition que son nom ne soit pas prononcé. M. Dubois serait heureux qu'il se fit connaître ou que la commission puisse le trouver pour mettre fin à cette histoire.

« A la vérité, dit-il, toute cette affaire est encore une machine de guerre contre le président Chautemps. Elle fut annoncée bien avant qu'elle n'éclatât. M. Chautemps fut averti qu'on espérait l'abattre, le malheur c'est qu'une fois de plus le président Chautemps a fait son devoir. »

Pressé de questions par plusieurs commissaires, le témoin reste sur ses positions et n'ajoute pas un mot à la déclaration qu'il vient de faire.

Celle de M. Paul Merle

M. Paul Merle dépose ensuite sur la campagne qu'il a faite dans « Le Pays » en 1933, après cette publication il reçut des menaces et il devait être ensuite l'objet d'une agression. Il chercha à se renseigner sur Stavisky et une agence de renseignements anglaise de Paris lui fournit là-dessus un dossier très complet.

M. Merle oppose un démenti très net à tous les bruits qui ont couru et disant que c'était lui qui avait remis le reçu Rossignol et les papiers Aymard à M. Dubois.

Le témoin expose ensuite comment il échappa à une première agression et comment il fut assailli par Niemen et « Jo-la-Terreur » à une terrasse de café. Il déposa une plainte le 3 juillet 1933 et jusqu'au mois de mai 1934 il n'en avait plus entendu parler. L'affaire suit maintenant son cours.

Avant de se retirer le témoin ajoute qu'il avait indiqué au juge d'instruction les sources des informations qui lui avaient permis de faire sa campagne dans « Le Pays ».

Le lieutenant Chapland n'a pas été réhabilité

La Cour spéciale de justice militaire, confirmant hier le jugement qui condamna à mort le lieutenant Chapland pour « capitulation en rase campagne », a rejeté la demande de révision qui avait été formulée.

On se souvient que le lieutenant Chapland, qui avait abandonné son poste en septembre 1914, avait été condamné à mort par le conseil de guerre du 98e d'infanterie et fusillé le 11 octobre 1914 à Roye, dans la Somme.

La Cour spéciale de justice militaire, dans son arrêt, s'est conformée aux conclusions du commissaire du gouvernement qui estimait que la preuve était faite que le lieutenant Chapland était passé à l'ennemi et avait, dès son retour volontaire dans les lignes françaises, fait des aveux, que ces aveux avaient été répétés devant le conseil de guerre et que, d'autre part, le lieutenant Chapland n'avait jamais été véritablement cerné.

Réunion du Groupe Interparlementaire des Régions libérées

L'émission de la Loterie des Sinistrés semble très prochaine

Le groupe interparlementaire des régions dévastées s'est réuni hier, sous la présidence de M. HAYEZ. Le président donne communication de la lettre qu'il a adressée à Mme Régnier à l'occasion de la mort de son mari et dans laquelle il lui a exprimé la sympathie du groupe interparlementaire.

Le groupe approuve une note que M. HAYEZ doit envoyer au président du conseil pour lui signaler l'intérêt qu'il y aurait à prévoir dans les plans de mobilisation l'évacuation des titres en dépôt dans les banques des régions frontières.

Un échange de vues a lieu sur la lenteur apportée par les services des finances à l'examen des demandes formulées par les sinistrés afin d'être relevés de la forclusion. Une demande sera faite à ce sujet auprès de M. Germain-Martin pour lui demander de faire examiner promptement et dans un esprit bienveillant les demandes présentées en cette matière.

Le groupe a reçu une délégation des différents groupements des sinistrés qui ont rendu compte des conditions satisfaisantes dans lesquelles se règle la question des produits finis et ont adressé leurs remerciements au groupe pour son action en vue du règlement de cette délicate question.

La Loterie des Sinistrés

M. DES ROTOURS, président de la commission des Régions Libérées de la Chambre, a entretenu ensuite ses collègues de la proposition de résolution déposée par M. LACOURT et qui tend à faire bénéficier les anciens attributaires des facilités qui leur sont données par la loterie dite des Sinistrés, instituée en vertu de la loi du 15 mars 1934. Il demeure entendu que seuls bénéficieront de ces facilités les anciens attributaires qui auront fait preuve de bonne volonté et se seront imposés des sacrifices pour se mettre en règle ou qui pourront prouver l'incapacité dans laquelle ils se sont trouvés de faire face à leurs engagements.

Avant de lever la séance, M. DES ROTOURS a donné au groupe les indications suivantes au sujet de la loterie dont l'émission semble très prochaine.

La loterie distribuera entre les gagnants la somme de 125 millions répartie en 25 lots de 1 million, 25 lots de 500.000 fr., 250 lots de 100.000 fr., 2.500 lots de 50.000 fr., 4.200 lots de 5.000 fr., 8.400 lots de 1.000 fr., 42.000 lots de 500 fr. et 100 lots dits de consolation divisés ainsi : 50 de 15.000 et 50 de 7.500.

CINQUANTE PERSONNALITÉS CATHOLIQUES POLONAISES SONT VENUES A ARRAS

En août 1933, pendant une quinzaine de jours, quatre-vingts catholiques français, ont parcouru la Pologne.

Leurs amis catholiques polonais rencontrés avaient été invités à venir en France, l'année suivante.

Ils ont souscrits au désir exprimé.

Au nombre d'une cinquantaine, ayant à leur tête Mme Wanda de Lada et le professeur Oscar Halecki, de l'Académie de Pologne, des personnalités arriveront à Arras le jeudi 19 juillet, venant de Lille.

Voici les grandes lignes du programme de la journée :

Départ de Lille en autocar, vers 9 h. du matin pour Oignies.

Départ d'Oignies, vers 11 heures, pour le plateau de Lorette.

Départ pour Arras vers 15 h. 30.

A Arras, visite de la ville, dîner franco-polonais; réception et soirée littéraire.

LES AUDACIEUX EXPLOITS DE DEUX POLONAIS DANS LE PAYS MINIER

Nous avons signalé l'arrestation de deux indésirables, dangereux malfaiteurs, les Polonais Jean Javowrski et Joseph Wiviersk, arrêtés dernièrement à Lens, pour avoir cambriolé une épicerie à Leforest, et l'église d'Oignies, où ils dérobèrent des objets religieux de valeur dont ils se débarrassèrent en partie en les jetant dans le canal de la Souchez, à Noyelles-sous-Lens, un peu avant leur arrestation.

J. WIVIERSKI

Ces deux redoutables malfaiteurs sont incarcérés à la prison de Béthune et ont été interrogés par M. Blanc, juge d'instruction.

UNE SÉRIE DE CAMBRIOLAGES

Ces deux individus ont dû avouer le cambriolage de Leforest, puisqu'ils étaient encore en possession de marchandises volées, mais nièrent celui commis à l'église d'Oignies alors que des témoins déclarent les avoir vu jeter les objets religieux dans le canal.

Ainsi donc, à défaut de leurs aveux, les preuves matérielles indiquent que ce sont bien eux les auteurs de l'exploit.

Bien mieux, le juge d'instruction a recueilli des indications qui semblent établir que les cambrioleurs ont commis d'autres exploits, notamment à Gaionne-Ricouart, à Cambrain-Châtelain et à Cauchy-à-la-Tour, où ils dérobèrent du numéraire.

Le magistrat instructeur a donc chargé les inspecteurs de la police mobile aux fins d'investigations et dès que leur rapport lui aura été communiqué il interrogera à nouveau les deux inculpés.

MORT TRAGIQUE D'UN GARÇONNET A BOUCHAIN

Un accident pénible s'est produit, hier matin, à bord d'une péniche en stationnement au Bassin Rond, à Bouchain, un enfant de 4 ans s'est pendu dans les circonstances suivantes :

M. et Mme A..., à bord du bateau « Morue », s'étaient rendus à la réunion organisée par le Syndicat des bateliers, laissant leur fils L... dans la cabine.

Attaché à une corde, le bambin pouvait circuler dans le bateau. On ne sait trop comment, il parvint à se hisser jusqu'au hublot, se pencha trop fortement et se trouva pendu à la corde de sûreté.

Quand les parents revinrent, l'enfant ne donnait plus signe de vie et malgré les soins éclairés de M. Vienne, docteur à Bouchain, il ne put être rappelé à la vie. Les gendarmes se sont rendus sur les lieux pour procéder aux constations d'usage.

Sportsmen lisez les lundi, samedi
les sports du nord
le plus fort tirage des régionaux sportifs. — Le numéro 25 cent.

LES ASSISES ONT JUGÉ LE POLONAIS QUI TENTA DE MASSACRER SA FAMILLE A PECQUENCOURT

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'attitude de quelques-uns des Jurés pendant les débats.

Exécution manquée

Vers midi, il se présenta chez ses beaux-parents. Sa femme l'ayant aperçu dans le jardin situé derrière la maison, courut fermer la porte donnant accès du jardin dans la cour, puis s'enfuit pour pénétrer dans la cuisine dont elle ferma la porte vitrée. A ce moment Lesniewski tira dans sa direction sans l'atteindre plusieurs coups de pistolet. Après avoir escaladé la porte séparant le jardin de la cour, il tira de nouveaux coups de feu à travers une vitre en criant : « Vous ne m'échapperez pas ». Pendant ce temps, son beau-père qui s'était d'abord caché sous la table de la cuisine, se sauva dans une petite pièce située sur le devant de la maison. Sa femme, sa belle-mère, son beau-frère et trois enfants dont sa fille, s'étaient réfugiés dans une chambre à coucher.

Se rendant compte que les coups de feu n'avaient atteint personne, Lesniewski rechargea son arme, puis, brisant une vitre de la chambre dans laquelle se trouvait les membres de la famille Tracz, il parvint à sauter à l'intérieur. En sautant il tomba à terre, l'arme s'enraya et il ne put continuer à tirer. A ce moment, son beau-père, sa belle-mère et sa femme accoururent et réussirent à le maîtriser jusqu'à l'arrivée des gendarmes.

L'INTERROGATOIRE

Le « curriculum vitae » de l'accusé que le président Boutal passe en revue nous apprend, entre autres choses, que Lesniewski est noté comme travailleur, mais d'un caractère taciturne et violent, qui de temps à autre se livrait à la boisson. Notons aussi qu'il a déjà encouru une condamnation à 8 jours de prison avec sursis, 25 fr. et 11 fr. d'amende prononcée le 18 mai 1933 par le tribunal correctionnel de Douai pour coups et blessures volontaires sur la personne de son beau-père, et dommages volontaires à la propriété d'autrui.

Mince et blond, Lesniewski, âgé de 30 ans, correct d'attitude et de mise, déclare qu'il n'a jamais fait de scènes de jalousie à sa femme. Il lui reprochait seulement d'être dépensière.

— Il y a eu entre vous et vos beaux-parents, des disputes.

— Ce sont eux qui commencèrent.

— On vous reproche d'avoir pris des habitudes d'intempérance.

— Pendant deux mois alors que j'étais séparé de ma femme j'ai bu, oui, mais co fut tout.

— Vous avez brutalisé votre femme ?

— Je l'ai frappée trois fois, une fois parce qu'elle ne m'avait pas préparé à dîner ; les deux autres parce qu'elle criait sans que je pusse la faire taire.

— Par ailleurs vous ne sembliez pas très bien fixé. Un jour vous ne vouliez plus revoir votre femme ; un autre jour vous vouliez la ramener auprès de vous.

— ...

— Vous lui avez même écrit que vous en aimiez une autre.

— Oui, mais pour exciter sa jalousie, car je n'avais pas l'intention de me remarier. Lesniewski parle notre langue avec quelque difficulté et il faut en certaines circonstances avoir recours à l'interprète M. Urbaniak.

— Après la tentative de conciliation le tribunal vous a confié votre enfant.

— Oui, mais je n'ai pu l'avoir tout de suite, ma femme l'avait gardé.

— Quand vous l'avez eu, votre femme est venue vous voir pour apporter du linge à l'enfant. Cette fillette ayant pleuré en voyant sa maman vous avez consenti à ce que celle-ci l'emmenât pendant quelques jours.

— Oui.

— C'était très bien. Et puis vous avez convenu peu après d'arrêter l'instance en divorce, mais vous avez exigé de votre femme qu'elle revint avec vous sur-le-champ. Et elle ne voulut pas.

— C'est exact.

— Mais vous vous étiez entendu pour reprendre la vie commune à une date déterminée. Votre femme avait plus d'esprit de suite que vous. Et puis ce fut le drame.

— Une fois entré dans la maison est-ce que vous avez tiré au hasard ou en visant.

— J'ai tiré au hasard.

— Vous avez réussi à faire peur à toute une famille, surtout à votre beau-père, le seul homme de la maison qui de frayeur se cacha sous une table.

— ...

— Mais comme vous veniez de recharger votre revolver, l'arme s'enraya et alors votre beau-père, votre femme et votre belle-mère se précipitèrent sur vous et vous ficelèrent comme un saucisson, en attendant l'arrivée des gendarmes.

— Oui.

Un juré s'étonne de ce que le tribunal ait confié l'enfant au père au lieu de le remettre à la mère.

M. Dubois indique qu'à ce moment-là la mère était en service à Bailleul.

LES TÉMOINS

Le chef de brigade de gendarmerie Rivart, de Marchiennes, indique qu'il fut appelé par les beaux-parents de l'accusé qui lui remirent le revolver de Lesniewski. Celui-ci interrogé raconta avoir voulu tuer ses beaux-parents et sa femme et se suicider ensuite.

M. Stanislas Wojniack, mineur à Pecquencourt, déclare que l'accusé vint le voir le matin de la scène tragique et lui présenta un revolver à réparer. Le témoin indique que Lesniewski prononça ces paroles « ou moi ou eux », mais il ajoute qu'il ne pensait pas son compatriote capable de se livrer aux excès qui lui son reprochés

La dame Tracz, belle-mère de l'inculpé, vient dire que le jeune ménage était toujours en désaccord. Sa fille ne se plaignait pas, mais elle pleurait. Quand elle la questionnait, elle répondait à sa mère « ce n'est pas votre affaire ».

— Est-ce qu'il avait proféré des menaces ?

— Oui, le soir où il coucha chez nous, parce que sa femme ne voulait pas aller le rejoindre.

Me Dubois s'étonne de ce que le témoin n'ait jamais déclaré à l'instruction que la famille avait été menacée de mort par Liesnewski avant les faits.

Le Polonais Tracz, beau-père de Lesniewski, justifie bien le nom qu'il porte. Le jour de la fusillade il eut en effet un de ces traits qui comptent dans la vie d'un beau-père. Mais son courage revint dès que son gendre désarmé fut ligoté. Alors il lui administra une volée. Par ailleurs sa déposition confirme celle de sa femme.

Joséphe Tracz, femme de l'inculpé, explique que son mari lui faisait des scènes de jalousie constamment.

— Il n'avait rien à me reprocher.

— Il prétend que vous étiez dépensière.

— Pas du tout.

— Il vous battait.

— Quelquefois il m'a giflée.

— Pourquoi a-t-on confié vvotre petite fille à son père.

— Je n'en sais rien. C'est pourquoi j'ai fait opposition au jugement.

— Votre mari vous a demandé de revenir avec lui.

— Oui, j'ai consenti, mais en lui demandant de changer de caractère.

— Quand il est venu coucher chez vos parents, il vous a appelé et vous n'avez pas voulu le rejoindre.

La jeune femme a un geste pudique.

— Je ne voulais pas avant que l'instance en divorce fut arrêtée.

Le témoin après avoir rapporté les différentes scènes qui se déroulèrent jusqu'au drame explique qu'elle a eu très peur quand son mari ayant pénétré dans la maison se mit à tirer des coups de revolver.

— Les balles me passaient au-dessus de la tête.

— Qu'avez-vous fait ?

—Avec ma mère j'ai pris les enfants et nous nous sommes réfugiés dans la chambre à coucher et j'ai crié « au secours ».

— Est-ce que vous lui pardonnez ?

— Oui, mais qu'il quitte la France. Car il m'a dit que, quand il sortirait de prison, il recommencerait. Et maintenant j'ai très peur.

Lesniewski déclare que c'est une intention toute gratuite que sa femme lui prête. Il n'a pas la moindre idée d'user de sa liberté pour recommencer.

En terminant il explique que c'est dans un geste de désespoir qu'il a commis l'acte qui lui est reproché et qu'il regrette aujourd'hui.

Réquisitoire et plaidoirie

Au nom de l'épouse de l'accusé, Me Escoffier voulait se porter partie civile, mais comme le divorce n'est pas encore prononcé, et qu'il faut à Joséphe Tracz l'autorisation maritale, l'avocat tourne la difficulté en représentant les intérêts des époux Tracz, père et mère de la jeune femme. Il réclame l'indemnité de principe d'un franc.

Ensuite l'avocat général Dardot prononce un réquisitoire modéré.

Après la plaidoirie de Me Dubois, le jury ayant délibéré.

LE VERDICT

Après délibération, le jury rapporte un verdict affirmatif.

verdict affirmatif. Il écarte l'accusation de meurtre et la préméditation, il répond affirmativement à la question subsidiaire concernant le délit de violences (art. 311 du Code Pénal).

Dans ces conditions, Stanislas Lesniewski est condamné à deux ans de prison et à dix ans d'interdiction de séjour.

La Cour donne acte à la partie civile de son désistement intervenu à la fin des débats.

COUR D'APPEL DE DOUAI

La nouvelle organisation de la Cour

Le « Journal Officiel » signale qu'est modifié comme suit le tableau annexé au récent décret sur l'organisation des Cours d'Appel en ce qui concerne la Cour de Douai :

Nombre des conseillers : 13 (au lieu de 12). Pour le reste, notamment pour le nombre des greffiers qui est de cinq, il n'y a pas de changement.

Abus de confiance à Tourcoing

Les trois frères Christian, Denis et Bertrand Ducoulombier, de Tourcoing ont été poursuivis pour détournement de marchandises au préjudice d'une maison industrielle. Ces détournements sont évalués à 280.000 francs. Le Tribunal Correctionnel de Lille acquitta les trois prévenus.

Sur appel du ministère public et de la partie civile, l'affaire vient devant la Cour. Elle est plaidée par Mes Allaert, Vanhoucke et Robyne.

L'arrêt sera rendu le 21 juillet.

La politique régionale

PARTI RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

L'assemblée générale de la Fédération du Pas-de-Calais

L'Assemblée générale de la Fédération du Pas-de-Calais du parti républicain radical et radical-socialiste aura lieu à Boulogne-sur-Mer dimanche 8 juillet, à l'Hôtel des Pompiers, à 14 h.

Voici l'ordre du jour : 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 18 mars 1934 ; 2. Compte rendu du Congrès de Clermont-Ferrand ; 3. Demande d'avis du bureau du parti sur le mode de votation aux congrès nationaux (vote par mandat ou vote individuel) ; 4. Questions diverses.

Les délégués et assistants sont priés de se munir de leur carte du parti pour 1934.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 7 juillet 1934. — Soleil : Lever : 3 h. 56 ; coucher : 19 h. 54 ; Lune : lever : 0 h. 11 ; coucher : 16 h. 46.

Aujourd'hui : Saint-Elie. — Demain : Ste-Virginie.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 6 juillet 1934, à 18 h. : Baromètre : 764 mm. 7 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 1 mm. 2 ; Thermomètre : Fronde : 26.1 ; Minima : 12.5 ; Maxima : 28.5 ; Etat hygrométrique : 61 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : N. ; Direction du vent : Nord-Est ; Force : Assez fort ; Direction des nuages : Nord-Est ; Etat du ciel : Très peu nuageux ; Temps probable pour aujourd'hui :Chaud ; Beau.

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Même temps que la veille ; Ciel légèrement brumeux, clair ou quasi couvert ; Vent du secteur Est, faible ou modéré. — Maximum en faible hausse.

LES SAINT-CYRIENS SUR LES CHAMPS DE BATAILLE DE L'ARTOIS

Après les réceptions enthousiastes et les cérémonies émouvantes qui se sont déroulées à Arras, les élèves de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr se sont rendus en autocars sur les anciens champs de bataille de l'Artois.

Ils gravirent le chemin conduisant au cimetière national de Lorette et pénétrèrent dans la nécropole ayant à leur tête leur directeur, M. le générale Frère suivi de tout l'Etat-Major de l'école.

M. Lucien Auléry, chef de zone au ministère des pensions, les reçut à la porte principale et leur donna des indications sur l'importance des cimetières res du front et le nombre des tombes.

Les Saint-Cyriens s'inclinèrent respectueusement devant la tombe du général Barbot, puis visitèrent les monuments.

A l'ossuaire, M. le général Frère déposa une gerbe de fleurs, puis les élèves défilèrent devant les cercuells d'ébène contenant les ossements des inconnus.

Après cette cérémonie dans le cimetière, les saint-cyriens se groupèrent dans un petit chemin et assis, purent découvrir l'immense champ de bataille où se déroulèrent les combats sanglants d'octobre 1914 qui arrêtèrent les Allemands dans leur marche à la mer.

Le Général FRERE, sortant de l'ossuaire.
(Photo Léturgez, à Arras).

Le capitaine Mousset, directeur des cours de tactique à l'école, donna des explications très documentées sur les opérations militaires de guerre.

Les futurs officiers se rendirent ensuite à Mont-Saint-Eloi où ils déjeunèrent

L'après-midi fut réservé à la visite de la crête de Vimy, des tranchées canadiennes et de la région de Vimy.

Ils furent de retour à Arras, le soir pour ce matin se rendre dans la Somme.

INTERRUPTION DE CIRCULATION

Pendant la semaine du 8 au 15 juillet, la circulation sera interrompue sur les routes suivantes :

G.C. 4, à Mouchoir : circulation déviée par la R.N. 40, les G.C. 72 B et 4.

N. 16 b, à Rosendaël : circul